

Avis public



Anjou

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 31 juillet 2018 à 9 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (RCA 40) sur le lot numéro 1 111 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-322, adjacente à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel isolé (5861 avenue Baldwin), sans case de stationnement, alors que ledit règlement exige une case de stationnement pour une habitation unifamiliale. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou,
le 13 juillet 2018

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut